

**APPEL A FILMS 2023
REGLEMENT**

But

Le Festival cinémas d'Afrique – Lausanne est une manifestation annuelle, unique en Suisse. Il offre une programmation originale de films en provenance du continent africain. Il oeuvre pour la promotion et la diffusion des cinémas africains, le soutien aux cinéastes et la sensibilisation du public, tout en conservant une dimension de divertissement culturel et convivial. Il n'y a pas de compétition ni de prix attribué.

Date

La 16e édition du Festival cinémas d'Afrique - Lausanne a lieu du 17 au 20 Août 2023.

Date limite

La date limite des inscriptions des films est fixée au 1er avril 2023.

Une fiche d'inscription doit être remplie et une copie de visionnement du film envoyée au Festival avant la date limite.

Frais d'inscription

Il n'y a aucun frais d'inscription.

Critères de sélection

Le comité de sélection choisit les films qui seront présentés lors du Festival.

Seuls peuvent être choisis et invités des films répondant aux critères ci-après :

- Courts, moyens et longs métrages : fiction, documentaire, animation ou expérimental.
- Avoir pour sujet l'Afrique
- Date de production : dès janvier 2021.
- Qualité requise : les films doivent répondre à quelques critères techniques professionnels importants à respecter : images de qualité technique professionnelle : format image Full HD (1920x1080, 25 Progressive, respect des niveaux audio). Une attention particulière est portée à la qualité artistique de l'image.
- Ne pas avoir été présentés à la télévision ni diffusés sur internet.
- Ne pas avoir pas bénéficié d'une sortie en salle traditionnelle en Suisse. L'exclusivité nationale, mondiale ou internationale n'est pas demandée.
- Langue : les films en version originale non française doivent être sous-titrés en français ou en anglais.
- La préférence sera donnée aux cinéastes et aux productions d'origine africaine

Inscription et envoi des films pour la présélection

- La soumission des films se fait exclusivement via le formulaire téléchargeable sur notre site:

ici

- Support de visionnement : de préférence un lien H.264 (vimeo...) avec indication des dates de disponibilité. Les clés USB et DVD ou Blu-ray doivent être envoyés à l'adresse suivante : Festival cinémas d'Afrique – Lausanne - Avenue de la Rasude 2 - 1006 Lausanne – Suisse (le renvoi des supports n'est pas garanti)

Attention : pour les envois venant de l'étranger, prière d'ajouter sur le colis la mention : «No commercial value. For cultural purpose only». La valeur mentionnée sur le paquet ne doit pas excéder €10. Les frais d'assurance et de transport sont à la charge de l'expéditeur.

L'inscription ne garantit pas une programmation du film et implique l'acceptation du présent règlement par les producteurs ou leurs représentants.

Confirmation des films sélectionnés

Un avis de sélection définitive (avec l'accord de projection à retourner signé) est adressé par email au producteur ou au cinéaste à mi-juin 2023.

Support de projection, version et sous-titres

- Si le film est sélectionné, les copies de projection doivent parvenir au plus tard le 2 août 2023. Cette date limite doit impérativement être respectée.

Format de projection

- Format video : idéalement H.264 (exemple : lien vimeo/wetransfer téléchargeable en 1080p) ou PRORES. Disque Blu-ray accepté. Au cas par cas, le format DCP peut être accepté. Le format beta numérique n'est pas accepté.

- Format audio :48Khz/16bits

-Version originale avec sous-titres en français : Format .srt Si le film n'a pas de sous-titrage français, le timecode sera requis et les frais de traduction seront déduits des droits de projection.

- En cas de support de projection engageant des frais d'envoi et d'importation en Suisse et avec l'accord du Festival, les frais de réception et de renvoi seront pris en charge.

- Une fois sélectionné et l'accord sur les droits de projection signé, aucun film ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation.

Documentation pour les films sélectionnés

Pour la présentation et la promotion du film sur différents supports (web et programme imprimé), le matériel suivant doit être envoyé (par mail ou Wetransfer) après réception de l'avis de sélection :

- Au moins 3 photos du film (images numériques, 300 DPI, JPG)

- L'affiche du film (en .pdf et .jpg)

- Un lien vers le trailer du film disponible en streaming (sur Vimeo, Youtube,

Dailymotion, etc.)

- Affiches, flyers et autre matériel de promotion

Le Festival se réserve le droit d'utiliser ce matériel pour la promotion du film et du Festival.

Responsabilité du Festival

Le Festival assure le support de projection dès son arrivée au bureau du Festival et jusqu'à sa réexpédition. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, le Festival prendra en charge les frais d'une nouvelle copie standard, selon les tarifs en vigueur.

Le Festival s'engage à payer les droits de projections selon la grille de tarifs envoyée lors de l'annonce de sélection, sur présentation d'une facture.

Obligations des participants

La production/ réalisation / distribution doit confirmer que tous les droits d'images des personnes filmées ont été respectés et garanti qu'il/elle a le droit de soumettre et d'exposer le film proposé.